



RÉAGISSONS FACE AUX VIOLENCES

Le gouvernement a décidé de la mise en place d'un nouveau confinement depuis le 30 octobre dernier. Ce contexte particulier constitue malheureusement un terreau favorable aux violences conjugales et familiales.

En réagissant, tout peut changer. Si vous êtes victimes ou témoins, agissez : en cas d'urgence, appelez le 17 ou envoyez un texto au 114. Si vous n'avez pas de téléphone ou internet, vous pouvez également demander un « masque 19 » en pharmacie : le personnel comprendra et alertera la police. Les pharmaciennes sont également formés à recueillir le témoignage de violences sur un enfant.

Enfin, rappelons que les femmes victimes de violences (ou leur entourage) peuvent contacter le 3919 pour bénéficier d'un accompagnement. Ce numéro gratuit et anonyme est accessible 7 jours sur 7 : de 9h à 22h du lundi au vendredi et de 9h à 18h les samedis, dimanches et jours fériés.

Stéphane Troussel
Président de Seine-Saint-Denis habitat

Le chiffre DU MOIS



580

C'est le nombre de photos reçues dans le cadre du concours photo #93monamour

Découvrez le palmarès sur seinesaintdenishabitat.fr

la lettre *aux* locataires

#QUALITÉDESERVICE //

Le 3293, un numéro unique pour nous contacter

Afin d'améliorer toujours la qualité de service rendu aux locataires, Seine-Saint-Denis habitat a mis en place un numéro de téléphone unique : le 3293.

Lorsque vous téléphonez, l'une des téléconseiller·es du Centre de Relations Locataires (CRL) de l'Office vous répond.



Un seul numéro à connaître :

le 3293

• Pour toutes vos questions :
du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30
(numéro non surtaxé, prix d'un appel local)

• Ou par mail :
relationlocataire@seinesaintdenishabitat.fr

NOUVEAUTÉ À PARTIR DU 1^{ER} DÉCEMBRE 2020

le soir, le week-end et les jours fériés, et seulement en cas d'urgence technique, **vous devez contacter le 3293.**

Pour améliorer notre réactivité le soir, le week-end et les jours fériés, l'astreinte sera désormais assurée par une société spécialisée. Comme auparavant, seules les urgences techniques seront traitées. Les autres demandes doivent être faites aux horaires habituels du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30.

Votre équipe de proximité (gardien·ne, agence) reste bien sûr disponible aux horaires habituels durant les jours ouvrés.

Pourquoi contacter le Centre de Relations Locataires ?

Le CRL est l'outil privilégié de l'Office pour simplifier les démarches des locataires sans qu'ils ou elles ne soient obligé·es de se déplacer. Les téléconseiller·es vous répondent quotidiennement et traitent vos principales demandes :

- Effectuer un paiement par CB
- Mettre en place un prélèvement automatique
- S'informer sur les modalités de paiement
- Modifier vos coordonnées bancaires
- Obtenir vos codes Extranet
- Déposer une réclamation
- Demander une place de parking
- Obtenir une attestation de loyer à jour ou une copie de votre contrat de location
- Contacter la cellule sociale pour une situation financière particulière

